

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N° 7 / PR/Cab.

portant nomination d'un Chargé
de Mission au Cabinet du Président
de la République -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance N°15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant **les rémunérations** des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
- VU les nécessités de service,

Vu
10-1-66
23

D É C R Ê T E :

Article 1er - Mr Marouf MOUDACHIROU, Administrateur de 2ème classe, 3ème échelon, est nommé Chargé de Mission au Cabinet du Président de la République, pour compter du 1er Janvier 1966.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 7 Janvier 1966

par le Président de la République,

le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques,

[Signature]
Ch. SOGLO

[Signature]
N. SOGLO

Ampliations :

- PR 4 - Ministères 9 - MFAE 4
- DGF-DB-CF-DC-SF 5 - Trésor 4
- SGG 4 - DI 1 - Intéressé 1 -
- DP 2 - JORD 1.